

NOTE DE PRESSE



Date : 25 juin 2022

Lieu : Ecole de Reffannes



Service communication

Pauline Martineau / tél. 05 49 64 85 26 / martineaupa@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS :

Elus : Jean-Michel Prieur, président de Parthenay-Gâtine / Philippe Albert, vice-président en charge du scolaire et Maire de Vausseroux / Michel Roy, maire de Reffannes / Patrice Bergeon, maire de Saint-Martin-du-Fouilloux / Christian Ferjoux, maire de Vautebis

L'école La Malvina inaugurée

Ce 25 juin, Parthenay-Gâtine et les communes de Saint-Martin-du-Fouilloux, Vausseroux, Reffannes et Vautebis sont honorés d'inaugurer l'école La Malvina.

Un site unique : un choix concerté

En 1984, les communes de Vausseroux et Saint-Martin-du-Fouilloux créent un regroupement pédagogique des écoles de Vausseroux et St-Martin-du-Fouilloux. Ils sont rejoints par Vautebis en 1989 et Reffannes en 2002.

Les écoliers sont alors répartis sur trois sites au sein du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) déconcentré (Vausseroux, Saint-Martin-du-Fouilloux et Reffannes).

Face à la baisse des effectifs et les contraintes des classes uniques sur site isolé, les élus municipaux, l'Éducation Nationale, les enseignants, parents d'élèves et services communautaires se sont interrogés sur l'avenir de ce RPI déconcentré. En juin 2019, suite aux échanges, les conseils municipaux des quatre communes ont acté la création d'un RPI concentré à Reffannes.

La Malvina

Les maires de Saint-Martin-du-Fouilloux, Vausseroux, Reffannes et Vautebis ont proposé de nommer le RPI par le nom d'une coiffe, qui était portée sur les 4 communes, La Malvina.

La Malvina était une riche coiffe de région de Ménigoute et plus particulièrement portée sur les secteurs de Saint-Martin-du-Fouilloux, Vausseroux, Reffannes et Vautebis. Elle a été créée par une lingère de Latillé, dans la Vienne, appelée Victoire Malvina Girard vers 1850. Elle sera portée jusqu'au début du XX^e siècle.

Une réhabilitation et une extension

Pour assurer l'accueil des élèves du RPI dans de bonnes conditions de confort et de sécurité au sein de l'accueil de Reffannes à la rentrée 2021, des travaux étaient nécessaires.

Au fil des concertations avec les acteurs concernés (Education Nationale, services municipaux et communautaires, architecte...), le choix s'est porté sur un projet de réhabilitation et d'extension de bâtiments existants.

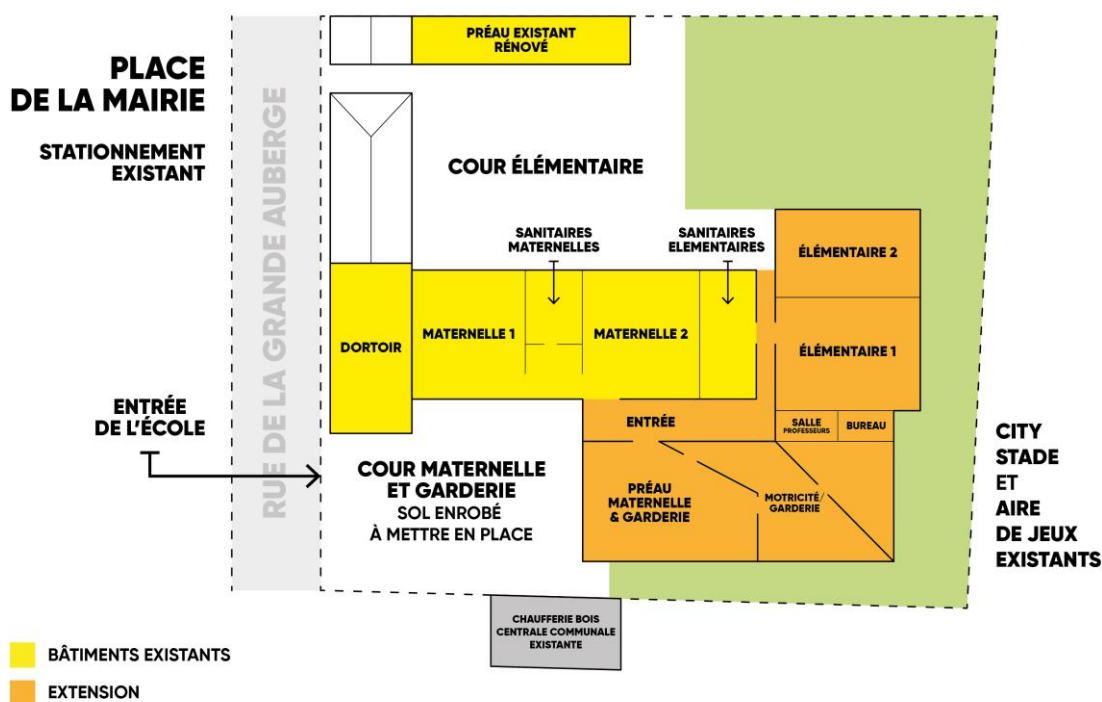
Les locaux de la future école primaire ont pris place dans la moitié des anciens logements de fonction, mis à disposition par la commune de Reffannes, qui accueillait les maternelles du RPI, et une vaste extension.

Novembre 2020 : démolition

Retardé en raison de la crise sanitaire, le chantier a démarré en novembre 2020 par la démolition de deux dépendances existantes, réalisée par la commune de Reffannes.

Aménagement de la future école :

Cette réhabilitation et extension comprend des travaux de menuiserie extérieure et intérieure, de réfection de toiture, de traitement du radon, des travaux d'isolation, de carrelage, de



peinture, de chauffage, d'électricité et de plomberie.

Les travaux permettent d'offrir un bâtiment fonctionnel et agréable aux élèves et enseignants :

- Une entrée plus lisible, contrôlable et surveillable. Elle sera localisée côté place de la mairie, disposant de stationnements.
- Ce portail donnera accès à une première cour de récréation, destinée, lors des récréations, aux enfants de maternelle.

- Le préau maternelle donne accès à l'entrée principale de l'école, et à la salle servant de garderie et de salle de motricité. Ainsi, lors de la dépose ou au moment de récupérer les enfants à la garderie, les parents n'ont pas à entrer dans l'école.
- L'entrée principale donnera sur une large circulation qui bordera le bâtiment existant et desservira toutes les classes.
- Le bâtiment existant est peu modifié, une partie de ses menuiseries existantes ont été remplacées.
- Les ensembles en PVC, qui sont récents, sont conservés. Il accueille les deux classes de maternelles, un sanitaire dédié à ces dernières, un sanitaire « élémentaire » accessible depuis la circulation et depuis la cour, et un local intendance non accessible aux enfants.
- Les anciens logements de fonctions accueillent une agence postale, et un dortoir, en lien direct avec l'une des deux classes maternelles. Les 1^{er} et 2^e étages seront désaffectés.
- L'extension est composée des deux classes élémentaires, d'une salle des professeurs et d'un bureau, des sanitaires et de la salle de motricité/garderie.
- La seconde aile s'ouvre sous le préau « maternelle » et couvre également des locaux de rangement.

12 entreprises du département, ou départements limitrophes sont intervenues sur le chantier :

- Gros œuvre : STPM, St-Léger de la Martinière (79)
- Charpente Bois : MENUISERIE BODIN, Parthenay
- Couverture : SAS Robert, Loudun (86)
- Etanchéité : SMAC SA, Migné-Auxances (86)
- Menuiseries extérieures : AGC SIGLAVER, Chauray
- Menuiseries intérieures : Girard Menuiserie, Le Tallud
- Cloisons, plafonds, isolations : Sarl Vergnaud, Saint-Aubin-le-Cloud
- Carrelage : SARL B2S, Frontenay Rohan-Rohan
- Peinture : Butet Tony, Pompaire
- Chauffage ventilation : SARL GUYONNAUD AUDEBRAND, PARTHENAY
- Plomberie : SPIE BATIGNOLLES, POMPAIRE
- Electricité : SAS LUMELEC LOIRE, SAINT VARENT

Budget

Le budget du projet s'élève à **835 815 € HT**.

Subventions :

DETR dotation d'équipement des territoires ruraux (Préfecture des Deux-Sèvres)
: **300 000 €**.

Contrat ruralité (Préfecture de la région) : **150 101 €**.

CAP 79 (Département des Deux-Sèvres) : **210 000 €**.

Autofinancement :

Communauté de communes Parthenay-Gâtine : **175 714 €**.